

Date de dépôt: 25 février 2003

Messagerie

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour la réalisation d'un projet de bâtiment artisanal à Sécheron en lieu et place de Mouille-Galand

Rapport de M. Louis Serex

Mesdames et

Messieurs les députés,

La Commission des pétitions s'est réunie le 22 octobre 2001 pour examiner la pétition 1357 sous la présidence de M. Hubert Dethurens.

M. Ruffieux, directeur de la division des constructions, de l'aménagement et de la voirie de la Ville de Genève, a assisté aux travaux de la commission.

Audition de M. Martinelli, représentant des 9 signatures

Il nous rappelle que la pétition 1357 fait suite à la pétition 1331 concernant le site industriel de Sécheron. Les artisans du site de Sécheron auront la possibilité de déménager leurs entreprises sur l'ancien site de la SIP à Châtelaine moyennant quelques frais alors qu'au début il était prévu que ces artisans aillent sur le site de Mouille-Galand.

Les artisans sont satisfaits d'aller sur l'ancien site de la SIP à Châtelaine ; ils craignaient en effet de trop s'éloigner de leur clientèle en allant sur le site de Mouille-Galand.

M. Ruffieux renseigne les députés sur l'aménagement des locaux de la SIP pour permettre aux artisans de s'y installer.

Après questions et discussions aux différents auditionnés, ainsi que la remarque d'un député sur l'effort consenti par la Ville de Genève pour reloger ces artisans, c'est à l'unanimité des députés présents que cette pétition est renvoyée au Conseil d'Etat.

Pétition (1357)

pour la réalisation d'un projet de bâtiment artisanal à Sécheron en lieu et place de Mouille-Galand

Mesdames et
Messieurs les députés,

Au nom de l'Association des entreprises et artisans du site industriel de Sécheron, nous tenons à remercier votre Grand Conseil d'avoir adopté la motion 1407¹ lors de votre séance du 15 juin et de l'avoir renvoyée au Conseil d'Etat.

Pour la première fois, nous avons le sentiment non seulement d'avoir été entendus et compris par une autorité, mais d'avoir bénéficié d'une prise en considération concrète de nos demandes de nature à satisfaire nos besoins.

En effet, le Conseil d'Etat n'est jamais entré en matière sur notre demande de résoudre le problème du relogement de nos activités dans le site de Sécheron, demande qui ne faisait que s'inscrire dans le cadre de celles que la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe avait formulées dans les lettres adressées aux mois d'octobre et décembre 2000 au Conseil d'Etat et qui sont annexées au rapport de la Commission des pétitions du Grand Conseil traitant notre première pétition (P 1331)².

L'Etat est, en effet, propriétaire, dans la zone industrielle de Sécheron, de la parcelle n° 4125, d'une surface de 17 582 m², qui est amplement suffisante pour construire à la fois le parking d'échange prévu et un bâtiment artisanal de quatre niveaux, d'une surface de plancher d'environ 4 000 m² et d'une emprise au sol de 1 000 m² seulement, répondant aux besoins des artisans de notre association dont le bail a été résilié.

Nous avons pris note du fait que la Fondation des terrains industriels de l'Etat (FTI) était disposée à réaliser un bâtiment artisanal de 5 000 m² de surface de plancher dans la zone de Mouille-Galand, qui est en principe une zone d'entrepôts, en raison des nuisances de l'aéroport, dans le but de permettre le relogement de nos activités.

Pourquoi cette fondation ne pourrait-elle pas réaliser un bâtiment d'un volume identique, dans la zone de Sécheron, avec une structure (notamment

¹ M 1407 concernant le site industriel de Sécheron (renvoi au Conseil d'Etat le 15 juin 2001).

² P 1331-A rapport de la Commission des pétitions concernant le site industriel de Sécheron (renvoi au Conseil d'Etat le 11 mai 2001).

un vide d'étage de 6 m au niveau du rez-de-chaussée) et des dimensions de locaux répondant à nos besoins et cela avec des loyers équivalents ou meilleur marché que ceux de 160 F/m² qui nous ont été proposés, au lieu d'un bâtiment dont les plans sont déjà dessinés et imposent des contraintes qui ne correspondent pas à l'utilisation spécifique que nous envisageons et qui, de plus, est inadapté à notre clientèle.

Pour nous, il n'y a aucune impossibilité de réaliser un tel bâtiment sur la parcelle de l'Etat à Sécheron ; il s'agit d'une question de volonté politique.

Nous vous communiquons en annexe les surfaces de plancher nécessaires pour les différents locataires concernés et vous prions d'intervenir de nouveau auprès du Conseil d'Etat pour qu'il réalise son projet de bâtiment artisanal à Sécheron en lieu et place de Mouille-Galand. C'est la raison pour laquelle nous vous adressons **cette nouvelle pétition.**

N. B. : 9 signatures
*Association des entreprises et
artisans du site industriel de
Sécheron*
14, av. de Sécheron
1202 Genève